

# Enquête Ménages Déplacements 2010

## Édito

Pour déterminer les politiques d'aménagements et de déplacements de la région grenobloise, il est indispensable de comprendre comment les habitants se déplacent et de connaître leurs besoins. Dans la continuité de l'enquête Ménages-Déplacements 2002, les acteurs des politiques de déplacements sur la région urbaine grenobloise ont décidé de mettre en œuvre une nouvelle Enquête Ménage-Déplacements durant l'hiver 2009/2010.

Ainsi, le Syndicat Mixte des transports en Commun de l'agglomération grenobloise réalise à l'automne 2009 une nouvelle enquête déplacements, suite aux objectifs du Plan de Déplacements Urbains adopté le 2 juillet 2007.

Le SMTC en est le maître d'ouvrage au nom d'un large partenariat associant notamment l'Etat, la région Rhône-Alpes, le département de l'Isère, Grenoble-Alpes Métropole, la communauté d'agglomération du Pays Voironnais, le Pays du Grésivaudan et la ville de Grenoble. Cette enquête bénéficiera de l'aide technique du CETE/CERTU et de l'Agence Urbanisme de la Région Grenobloise.

## Les grands principes de l'Enquête Ménages-Déplacements (EMD)

Les enquêtes déplacements auprès des ménages sont menées auprès d'échantillons représentatifs de la population. Pour chaque ménage, toutes les personnes de plus de 5 ans sont interrogées à leur domicile sur leurs déplacements de la veille. L'ensemble des modes de transports est étudiés : marche à pied, deux roues, transports en commun, voiture particulière.

L'enquête permet ainsi de donner une vision globale de la situation un jour moyen de la semaine. Il s'agit d'un outil essentiel à la connaissance du territoire et à la planification locale. Il apporte des informations socio-économiques sur l'évolution de la société, ainsi que sur l'opinion et la satisfaction des habitants.

### C'est aussi un outil qui est utile :

- À la connaissance fine des pratiques de déplacements.
- À la définition des projets de transports.
- Aux bilans environnementaux.
- À évaluer les politiques publiques.

L'Enquête Ménages-Déplacements alimentera également l'ensemble des études sur les déplacements, l'aménagement du territoire et l'urbanisme, notamment à la mise

en œuvre et à l'élaboration des schémas de secteurs du futur SCOT, à la préparation de nouveaux PDU...

Enquête Ménages-Déplacements 2010 constituera aussi une mémoire nationale, elle se base sur une méthodologie « CERTU » et constitue, pour le ministère en charge des transports, une base unique pour alimenter des études, recherches et réflexions dans le domaine de la mobilité.

Les objectifs de la nouvelle enquête Ménages-Déplacements

### L'ensemble des partenaires de l'enquête partage les mêmes objectifs à savoir :

- Effectuer un recueil de données partagé et coordonné sur les déplacements tous modes pour alimenter en données les études déplacements (une vision globale et cohérente du fonctionnement du territoire), et les volets déplacements des études d'urbanisme,
- Constituer « une photographie des déplacements » permettant de mesurer les évolutions par rapport aux situations antérieures et futures, et de partager la connaissance quant à la complémentarité des modes de déplacements,



- Se doter d'outils communs et d'indicateurs d'aide à la décision et d'évaluation des politiques publiques de transport sur la région grenobloise, et de leur articulation aux autres politiques publiques,
- Travailler sur un périmètre intégrant les nouveaux territoires de la région grenobloise vis à vis du futur SCOT,
- Mettre à jour les bases de données du modèle de simulation des déplacements Visem/Davisum, qui constituera une référence pour les dispositifs de suivi et les futures études.

#### **Un périmètre élargi de 354 communes et 801 000 habitants**

Les études conduites depuis la réalisation de l'enquête 2002 ont confirmé l'intérêt de disposer de données pour travailler sur les déplacements à l'échelle du territoire du schéma directeur. L'augmentation des flux entre l'agglomération et les territoires extérieurs mais aussi la complexification des déplacements impose naturellement de dépasser les frontières institutionnelles. Elle permet aussi de coordonner les recueils de données afin de disposer d'une base d'information commune sur l'ensemble du bassin de vie de la région grenobloise. Lors de l'enquête de 2002, le premier élargissement, a largement confirmé l'intérêt de disposer d'un recueil à cette échelle.

Le périmètre retenu pour l'Enquête Ménages-Déplacements regroupe 354 communes et 801 000 habitants. Les secteurs d'enquête ont été déterminés pour répondre aux problématiques de déplacements globales et locales.

Ainsi, il est proposé pour les quatre entités géographiques de la région grenobloise la répartition suivante :

- Pour le territoire de Grenoble-Alpes Métropole d'enquêter environ 3400 ménages dans 41 secteurs de tirage,
- Pour le territoire du Pays Voironnais d'enquêter environ 1450 ménages dans 19 secteurs de tirage,
- Pour le territoire du Pays du Grésivaudan où seront enquêtés environ 1000 ménages dans 14 secteurs tirage,

- Pour le reste de l'aire d'enquête d'enquêter environ 1650 ménages dans 23 secteurs de tirage.

L'enquête aboutira à la constitution d'un fichier exploitable de 7500 ménages.

#### **Une méthodologie « standard CERTU »**

L'utilisation du questionnaire « standard CERTU » est obligatoire, il comprend quatre fiches différentes :

- Une fiche MENAGE, relative aux caractéristiques du ménage et du logement,
- Une fiche PERSONNE, qui comprend essentiellement des questions sur les caractéristiques socio-économiques de chaque personne,
- Une fiche DEPLACEMENTS, pour chaque personne âgée de 5 ans et plus, qui recense tous les déplacements de la veille du jour de l'enquête,
- Une fiche OPINION, réalisée après tirage au sort, auprès d'une seule personne du ménage âgée d'au moins seize ans.

La durée moyenne d'une entrevue avec les enquêteurs est d'une heure environ. Le questionnaire pourra être enrichi de questions complémentaires traitant de sujets d'intérêt local.

#### **Le programme de l'Enquête Ménages-Déplacements**

Les deuxième et troisième trimestres de l'année 2008 ont été consacrés à la mise en place de la démarche et à la définition du programme de travail, comprenant la détermination du périmètre, la méthodologie d'enquêtes et l'organisation institutionnelle et financière. La préparation technique des enquêtes est engagée depuis l'hiver 2008-2009 en vue d'une réalisation sur le terrain entre novembre 2009 et mars 2010. À partir de l'été 2010 l'analyse et l'exploitation des données débiteront avec une publication des résultats début 2011.



**Le calendrier prévisionnel détaillé des phases de préparations et de réalisation de l'enquête :**

Lancement officiel	Mars 2009
Mise en place du comité de pilotage d'élus	
Organisation logistique, préparation de la phase terrain, repérage	Juin – octobre 2009
Phase terrain, collecte des données	Novembre 2009 – avril 2010
Traitements des données	
Exploitation des résultats	Mai 2010 – février 2011
Analyses et fiches techniques	
Production plaquette de synthèse des résultats	Février 2011 – février 2012

**L'enquête Ménages-Déplacements en quelques chiffres :**

- 354 communes concernées
- Environ 30 structures intercommunales
- 801 000 habitants
- 7500 ménages enquêtés
- 2 M€ de budget prévisionnel
- 2 M€ de financement prévisionnel : Etat 400 000€, SMTC 400 000€,
- Région 350 000€, Département 350 000€, Voironnais 150 000€, Grésivaudan 150 000€, autres partenaires 200 000€



**LEXIQUE**

**AOTU**

Autorité Organisatrice  
de Transport Urbain

**SCOT**

Schéma de cohérence Territoriale

**CETE**

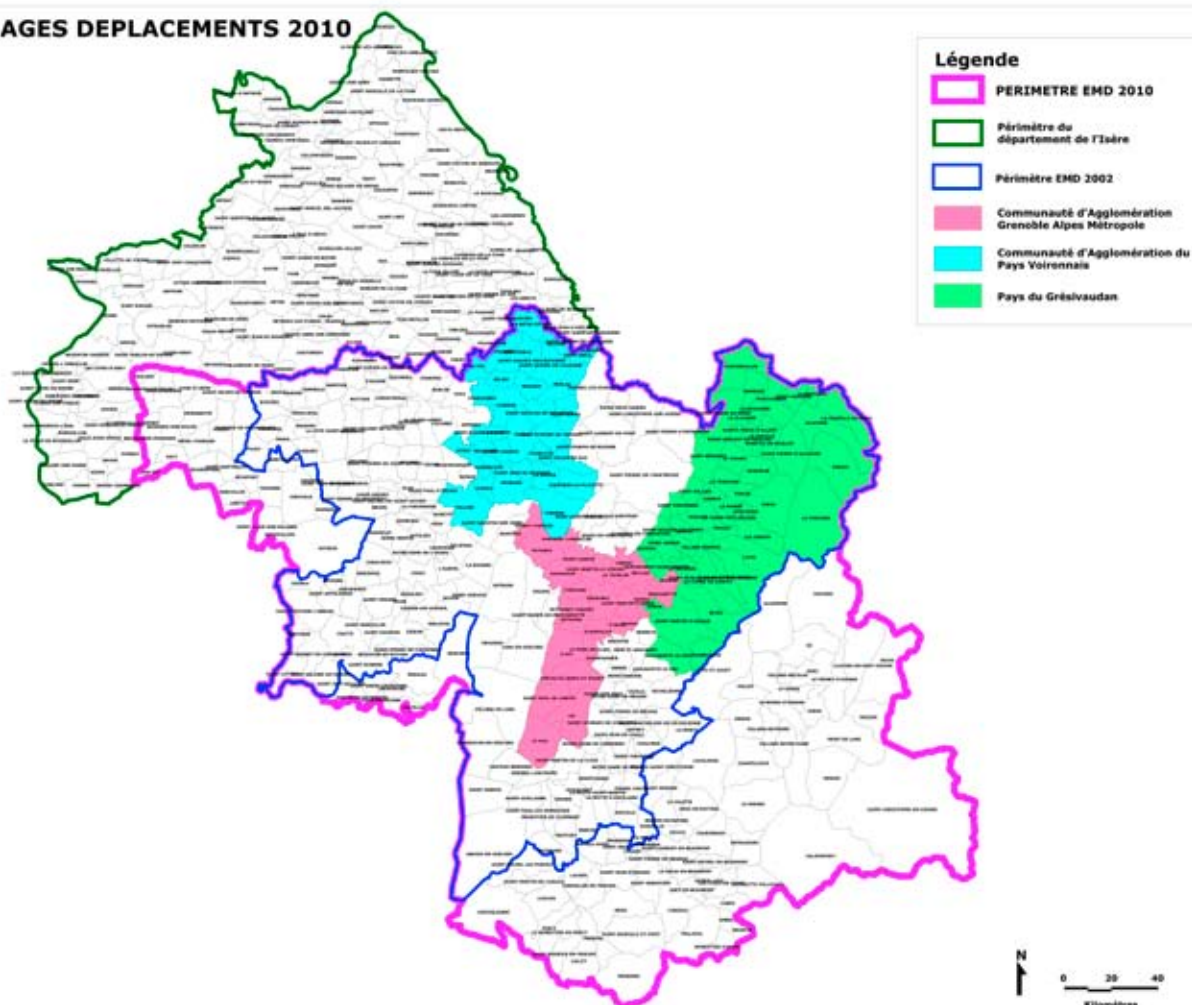
Centre d'Etude technique

**CERTU**

Centre d'Etude et de Recherche  
sur les Transports et de  
l'Urbanisme



**ENQUÊTE MENAGES DEPLACEMENTS 2010**  
**PERIMETRE**



Sourçage BD Cartho © IGN 1992, NASS, SETRA, AOMIS

**Liste de partenaires**

- |  |  |   |
|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Etat</li> <li>• CETE</li> <li>• CERTU</li> <li>• SMTC</li> <li>• Conseil régional Rhône-Alpes</li> <li>• Grenoble-Alpes Métropole</li> <li>• Conseil général de l'Isère</li> <li>• Ville de Grenoble</li> <li>• Communauté d'agglomération du Pays Voironnais</li> <li>• Communauté de communes du Pays du Grésivaudan</li> <li>• Communauté de communes du Sud Grenoblois</li> <li>• Communauté de communes Chartreuse Guiers</li> <li>• Communauté de communes Bièvre Est</li> <li>• Communauté de communes Bièvre Toutes Aures</li> <li>• Communauté de communes de la Bourne à l'Isère</li> <li>• Communauté de communes</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>de la Matheysine</li> <li>• Communauté de communes de Mens</li> <li>• Communauté de communes de Vinay</li> <li>• Communauté de communes des Deux Alpes</li> <li>• Communauté de communes des Vallées du Valbonnais</li> <li>• Communauté de communes du Balcon sud de la Chartreuse</li> <li>• Communauté de communes du Canton de Clelles</li> <li>• Communauté de communes du canton de Monestier de Clermont</li> <li>• Communauté de communes du Massif du Vercors</li> <li>• Communauté de communes de Vercors Isère</li> <li>• Communauté de communes du Pays de Bièvre Liers</li> <li>• Communauté de communes du Pays de Chambaran</li> <li>• Communauté de communes du Pays</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>de Corps</li> <li>• Communauté de communes du Pays de Saint Marcellin</li> <li>• Communauté de communes du territoire de Beaurepaire</li> <li>• Syndicat mixte du Pays de Bièvre Valloire</li> <li>• Syndicat mixte du Pays du sud Grésivaudan</li> <li>• Syndicat mixte du Schéma directeur de la région grenobloise</li> <li>• Parc naturel régional Chartreuse</li> <li>• Parc naturel régional Vercors</li> <li>• Conseil de développement de la communauté d'agglomération grenobloise</li> <li>• Conseil de développement du Pays Voironnais</li> <li>• Conseil de développement du Pays du Grésivaudan</li> <li>• Direction régionale de l'équipement Rhône-Alpes</li> <li>• DDE Isère</li> <li>• AURG</li> </ul> |
|--|--|---|